

MASTIC STOP FISSURES (Gris/Pierre) – TOUPRET

RUBRIQUE 1-IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1-1 Identificateur de produit :	MASTIC STOP FISSURES (Gris/Pierre)
1-2 Utilisation identifiée pertinente du mélange :	mastic.
1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :	
Société :	TOUPRET SA
Adresse :	24, rue du 14 juillet F 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Téléphone :	+ 33 (0) 1 69 47 20 20
Télécopie :	+ 33 (0) 1 60 75 87 11
Courriel :	fdstoupret@toupret.fr
1-4 Numéro d'appel d'urgence :	INRS / ORFILA + 33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2- IDENTIFICATION DES DANGERS *

2-1 Classification du mélange :	Aucune classification
2-2 Eléments d'étiquetage :	Ce produit n'est pas étiqueté.
2-3 Autres Dangers :	Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII de REACH. Lors du ponçage, les procédés utilisés peuvent générer des poussières. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut avoir un effet sur la santé.

RUBRIQUE 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3-2 Mélanges :	Préparation à base de charges minérales, résine, et des adjuvants,
----------------	--

RUBRIQUE 4- PREMIERS SECOURS *

4-1 Description des premiers secours :	Aucune mesure particulière n'est requise.
4-1-1 Après inhalation :	En cas de symptômes, déplacer la personne affectée à l'air libre.
4-1-2 Après contact avec la peau :	Enlever les vêtements souillés. Enlever le produit mécaniquement et laver immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse.
4-1-3 Après contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.
4-1-4 Après ingestion :	Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
4-2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés :	
4-2-1 Après inhalation :	Aucune donnée disponible.
4-2-2 Après contact avec la peau :	Aucune donnée disponible.
4-2-3 Après contact avec les yeux :	Aucune donnée disponible.
4-2-4 Après ingestion :	Aucune donnée disponible.
4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	En cas de doute, d'irritation persistante ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin ou un ophtalmologue.

RUBRIQUE 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE *

5-1 Moyens d'extinction :	Produit non inflammable.
- Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés :	Sans restriction.
5-2 Dangers Particuliers résultant du mélange :	Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5-3 Conseils aux pompiers :	Les appareils de protection appropriés peuvent être requis.

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas légalement de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6-1-1 Pour les non-secouristes : Isoler les fuites, à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche.

6-1-2 Pour les secouristes : Isoler les fuites, à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Aucune procédure d'urgence n'est requise.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

6-3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6-3-1 Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement : Non nécessaires

6-3-2 Conseils appropriés concernant le nettoyage d'un déversement : Récupérer le produit au maximum à l'aide de pelle, de sable ou d'un absorbant inerte et mettre en lieu sûr. Nettoyer avec un détergent.

6-3-3 Autres informations : Aucune donnée disponible.

6-4 Référence à d'autres rubriques : Se reporter aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7- MANIPULATION ET STOCKAGE *

Informations générales : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

7-1-1 Recommandations :

- pour une manipulation sans danger : Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (rubrique 6). Eviter les déversements libres.

- contre un incendie ou explosion : Il est recommandé de transvaser lentement si besoin. Se reporter à la rubrique 10 concernant les conditions et matières à éviter.

- pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

7-1-2 Conseils en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements souillés avant d'entrer dans une zone de restauration.

7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver : à l'abri du gel, de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé et à une température ne dépassant pas 30 °C. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7-3 Utilisations finales particulières : non concerné.

RUBRIQUE 8- CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE *

8-1 Paramètres de contrôle :

8-1-1 Valeurs limites d'exposition : Aucune donnée disponible / pertinente.

8-2 Contrôles de l'exposition

8-2-1 Contrôles techniques appropriés : Aucune donnée disponible.

8-2-2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



- Mesures générales d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Protection des yeux et du visage : En cas de risque projection, porter des lunettes de protection : marquage CE catégorie 2.

- Protection des mains : Le port de gants est recommandé : marquage CE catégorie 1 (ou 3 si contact prolongé ou répété lors de l'utilisation par des professionnels)

- Protection de la peau : L'utilisation d'un vêtement de travail et de chaussures de travail est recommandé – notamment pour les professionnels.

- Protection respiratoire : non nécessaire – utilisation d'un masque en cas de formation de brouillard.

- Risques thermiques : Aucune donnée disponible.

8-2-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) aspect : Pâte thixotropique – couleur selon pigmentation (blanc / pierre / gris)
- b) odeur : sans odeur
- c) seuil olfactif : non déterminé – non applicable.
- d) pH : non déterminé – non applicable.
- e) point de fusion / point de congélation : non déterminé – non applicable.
- f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 224 °C.
- g) point éclair : non inflammable (> 60°C).
- h) taux d'évaporation : non déterminé – non applicable.
- i) inflammabilité : non concerné – non applicable.
- j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : non concerné – non applicable.
- k) pression de vapeur : 1958 Pa à 20 °C.
- l) densité de vapeur : non déterminé – non applicable.
- m) densité relative : environ 1,7
- n) solubilité : Dispersable dans l'eau.
- o) coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé – non applicable.
- p) température d'auto-inflammabilité : non déterminé – non applicable.
- q) température de décomposition : non déterminé – non applicable.
- r) viscosité : non déterminé – non applicable.
- s) propriétés explosives : non déterminé – non applicable.
- t) propriétés comburantes : non déterminé – non applicable.

9-2 Autres informations :

- Quantité de Composés Organiques Volatils : environ 0 %

RUBRIQUE 10- STABILITE ET REACTIVITE *

- 10-1 Réactivité : Non réactif dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
- 10-2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
- 10-3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage.
- 10-4 Conditions à éviter : Aucune connue.
- 10-5 Matières incompatibles : Eviter les acides forts et les bases fortes.
- 10-6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO) et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11-1 Informations sur les effets toxicologiques :

11-1-1 Informations sur le mélange : DL50 oral > 2000 mg/kg (rat)

- a) toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée / irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves / irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..
- g) toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger pas aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11-1-2 Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange : Aucune donnée pertinentes.

11-1-3 Informations sur les voies d'exposition probables :

L'exposition de la peau / des yeux sont les principales voies de pénétration.

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas également de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES *

12-1 Toxicité :	Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles.
12-2 Persistance et dégradabilité :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-3 Potentiel et bioaccumulation :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-4 Mobilité dans le sol :	Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
12-6 Autres effets néfastes :	Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau pour éviter une accumulation.

RUBRIQUE 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION *

13-1 Méthodes de traitement des déchets :	
Type de déchet :	déchet non dangereux
Code de déchet :	08-04-10 : déchets de mastics
Produit :	Déchets issus des résidus ou produits non utilisés, dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.
Emballage souillé :	Respecter la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14-1 Numéro ONU :	non pertinent
14-2 Nom d'expédition des Nations Unies :	non pertinent
14-3 Classe de danger pour le transport : ADR / RID / ADN / IMDG / OACI / IATA :	non classé
14-4 Groupe d'emballage :	non applicable
14-5 Dangers pour l'environnement :	Ne présente pas de danger pour l'environnement.
14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Transporter dans un véhicule hors gel.
14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC :	non pertinent

RUBRIQUE 15- INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION *

15-1 Réglementations et Législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :	
- Directive 2004/42/CE :	non concerné
- Nomenclature Douanière selon le règlement N° 861 / 2010 : 3214 10 10 :	mastic.
15-2 Evaluation de la sécurité chimique :	Non concerné par l'enregistrement selon REACH. Aucune évaluation n'a été effectuée sur le mélange.

RUBRIQUE 16- AUTRES INFORMATIONS *

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en rubrique 1. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Références bibliographiques :

- Règlement n° 1907/2006/CE concernant REACH
- Règlement n° 1272/2008 CE concernant CLP
- Directive 2004/42/CE concernant la réduction des émissions de composés organiques volatils
- Décision n° 2014-955 établissant la liste des déchets et Règlement n° 1357/2014 relatif aux déchets.
- Règlement n° 861/2010 concernant la Nomenclature Douanière

(*): Les modifications apportées par rapport à la version antérieure : mise en conformité avec le règlement n° 1272/2008.